



COMMUNE DE CORBIERES

Rapport de gestion 2024



Rapport de gestion

Table des matières

1. Exécutif.....	3
1.1 Composition et fonctions.....	3
2. Administration générale	3
2.1 Composition	3
3. Edilité et déchetterie	3
3.1 Composition	3
4. Population légale	4
5. Programme de législature.....	4
6. Activités communales.....	4
6.1 Bases	4
6.2 Moyens	4
7. Activités par dicastères	5
7.1 Administration générale	5
7.2 Finances	5
7.3 Formation	5
7.4 Bâtiments	6
7.5 Santé et affaires sociales	6
7.6 Routes communales et cantonale	7
7.7 Environnement et aménagement du territoire.....	8
7.8 Impôts et taxes.....	9
8. Conclusion.....	9

1. Exécutif

Le Conseil communal est en charge du pouvoir exécutif de la Commune. Il est actuellement composé de 7 membres.

1.1 Composition et fonctions

Conseil communal Dicastères

Kolly Gabriel	Syndicature : Eau intercommunale, finances, personnel, déchetterie
Blanchard Guillaume	Vice-Syndicature : Eau claire, épuration, environnement, routes
Buchs Joanna	Constructions, Aménagement du territoire, énergie, transports
Borcard Christine	Cimetière, crèches, culture, social, senior+, naturalisation
Fromageat Laurie	Eau potable, police, pompiers, tourisme, protection de la population
Meige Pierre-Pascal	Ecoles, bâtiments communaux, sociétés locales, sport
Repond Jérôme	Alpages et parchets communaux, agriculture, forêts

2. Administration générale

L'administration générale est en charge des tâches opérationnelles communales, sous la conduite du Conseil communal. Elle est composée de 4 secteurs : le secrétariat général, le service technique, le contrôle des habitants et les finances. L'administration compte 2.2 EPT et environ 0,5 EPT en prestation externe pour les impôts, les comptes et les budgets.

2.1 Composition

- Secrétariat général : Mme Martine Borcard (taux 60%)
- Service technique et contrôle des habitants : Mme Laura Bussard (taux 100%)
- Finances : Mme Stéphanie Bossel (taux 60%)
- Finances : Mme Valérie Mabboux (prestataire externe)

3. Edilité et déchetterie

Le service de l'édilité compte 5 employés communaux et le service de la déchetterie compte 4 employés de déchetterie.

3.1 Composition

- Edilité : M. Sébastien Blanc (taux 100%)
- Edilité : M. Joseph Quartenoud (taux 100%)
- Edilité et déchetterie : M. Jean-Jacques Ruffieux (taux 80%)
- Edilité et déchetterie : Mme Sylvie Züger (taux 30%)

- Edilité et déchetterie : M. Arlindo Ferreira Da Silva (taux 40%)
- Déchetterie: M. Corentin Martin (prestataire externe)

4. Population légale

La population légale au 31 décembre 2024 s'élève à 1'045 habitants.

5. Programme de législature

Le Conseil communal a élaboré un programme de législature visant à définir une vision claire des actions à entreprendre, à structurer la réflexion autour d'une ligne directrice et à assurer une planification financière cohérente.

Les principaux défis et enjeux portent sur les bâtiments communaux, les alpages et leurs entretiens, la mobilité douce, l'aménagement du territoire, le tourisme et les différentes infrastructures à entretenir (les routes, les eaux usées, les eaux claires et l'eau potable). Ces domaines étant influencés par les décisions prises au niveau du district ou du canton, un suivi rigoureux et des ajustements sont nécessaires pour concilier les différents intérêts. Il est essentiel de prioriser les projets afin d'assurer leur réalisation dans les meilleures conditions et au moment le plus opportun, tout en veillant à une gestion financière rigoureuse permettant d'éviter toute augmentation des impôts et des taxes.

Ce programme repose sur la volonté d'offrir à notre population un cadre de vie aussi agréable que possible, en s'appuyant sur des infrastructures durables.

Nous apportons une attention toute particulière à la vie locale ainsi qu'au soutien de nos sociétés.

6. Activités communales

6.1 Bases

Le Conseil communal répartit l'ensemble des activités communales entre ses sept conseillers. Il planifie également les projets de rénovation et d'amélioration essentiels au bon fonctionnement de la commune et à la préservation de son patrimoine, en engageant les investissements nécessaires.

6.2 Moyens

Pour assurer la planification et le suivi du financement des projets, le Conseil communal met à jour régulièrement la planification financière. Deux fois par an, il tient une séance avec la commission financière de la commune afin d'examiner les activités des dicastères et les propositions de projets, en veillant à leur faisabilité financière et à leur cohérence avec la vision globale de la législature. Le Conseil communal consulte

également la commission financière en cas de demandes particulières hors du cadre du règlement sur les finances communales.

7. Activités par dicastères

7.1 Administration générale

L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'un nouveau plan de classement. En effet, avec la fusion des deux villages et le renouvellement du personnel au sein de l'administration communale, la méthode de classement en place manquait de clarté et de praticité.

Afin de structurer les dossiers, de gagner du temps dans les recherches et d'instaurer une logique durable, il a été décidé de faire appel à la société « Passeurs d'archives ». Cette entreprise a d'abord réalisé un état des lieux visant à identifier et hiérarchiser les tâches à accomplir pour assurer la conformité du système d'archivage. Elle a également été chargée d'élaborer un nouveau plan de classement, qui est, dès à présent, scrupuleusement suivi.

7.2 Finances

Les activités financières peuvent être catégorisées en deux parties, soit le suivi des projets communaux et leur impact, et la gestion des affaires courantes de l'administration des finances.

Les comptes 2024 seront présentés lors de l'assemblée communale du 26 mai 2025. Vous trouverez les informations importantes dans le mot du syndic, publié dans notre journal communal, disponible sur notre site internet.

7.3 Formation

Le cercle scolaire de Corbières-Hauteville s'étend sur trois villages: Corbières, Hauteville et Villarvolard. Il accueille des élèves de la 1H à la 8H. Les activités du cercle sont les suivantes :

- Camp de ski pour les élèves des classes de 5H-6H-7H-8H
- Camp vert pour les élèves des classes de 1H-2H-3H-4H
- Marche d'automne
- Action coup de balai qui consiste à ramasser les déchets dans les trois villages
- Tenue d'un stand lors du traditionnel marché artisanal de printemps organisé par la Commune de Corbières

7.4 Bâtiments

Dans le courant de l'année 2024, les travaux suivants ont été achevés.

- **Reconstruction du chalet de la Pata**

Un investissement d'un montant de CHF 460'000.— a été voté lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 pour la reconstruction du chalet de la Pata. Pour rappel, suite à l'incendie du Chalet de la Pata qui a eu lieu le 5 juin 2022 à 22h40 et malgré l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, celui-ci n'a pas pu être sauvé. La nouvelle construction du chalet s'est faite presque à l'identique, sauf en ce qui concerne l'écurie qui a été agrandie de 6 mètres, afin de disposer de plus de place pour le bétail.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 438'733.05 financé par notre assurance privée et par l'ECAB.

- **Réfection de la toiture de l'école de Villarvolard**

Lors de l'assemblée du 18 décembre 2023, un investissement d'un montant de CHF 90'000.— a été voté pour la réfection de la toiture de l'école à Villarvolard. En effet, au début des années 2000, l'ensemble de la toiture avait été refait, incluant l'isolation, la ferblanterie, la sous-couverture, ainsi que le lattage et le contre-lattage. Toutefois, par souci d'économie, les tuiles existantes avaient été réutilisées. Arrivées en fin de vie, fortement effritées et fragilisées, leur remplacement était devenu indispensable pour des raisons de sécurité.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 54'373.30 financé par un emprunt bancaire. L'amortissement comptable se fera sur 33.33 ans, ce qui représentera une charge annuelle de CHF 1'631.20. Les intérêts annuels actuels de 0.99% sur l'emprunt représentent un montant de CHF 495.— par année.

7.5 Santé et affaires sociales

Les activités de ces dicastères sont principalement axées sur l'aide aux seniors et à la petite enfance, l'aide sociale ainsi que la gestion de situations particulières.

La commission Senior+ organise de nombreuses activités variées visant à renforcer le lien social. Elle propose un large éventail de loisirs, tels que des repas, des visites et des rencontres.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements, notamment le loto des aînés, des visites à Electrobroc, au Papiliorama ainsi qu'à la crèche à Dam's.

Chaque année, une délégation du Conseil communal rend visite aux nonagénaires et centenaires afin de célébrer cet événement marquant. À cette occasion, la commune leur offre un présent pour honorer leur anniversaire.

7.6 Routes communales et cantonale

Les travaux de réfection de la route cantonale entre Corbières et Villarvolard ont débutés le 18 mars 2024. Le tronçon routier concerné est situé entre le giratoire de Corbières et l'entrée du village de Villarvolard. La chaussée est réduite à une seule voie et la circulation est alternée au moyen de feux de signalisation ou d'agents de circulation afin de gérer le trafic. Le marché de construction est entièrement géré par le Service des ponts et chaussée du canton de Fribourg. Ces travaux engendrent quelques désagréments au niveau du trafic, mais ils sont essentiels pour améliorer la sécurité et la qualité de nos routes. La suite du cheminement piétonnier en direction du quartier Pontet - Chemin du Pré-du-Crêt sera réalisé en parallèle des travaux. En effet, le futur sentier réalisé simultanément à la route cantonale, permettra une liaison piétonne entre nos deux villages. La fin des travaux est prévue dans le courant de l'année 2025.

Une mise à l'enquête PIM pour le cheminement piétonnier Pré-du-Crêt / La Rueyre a été effectuée concernant le tronçon à l'entrée de Corbières, en lien avec la réfection de la route cantonale et la création du sentier piétonnier. Une opposition collective ainsi que trois oppositions individuelles ont été déposées auprès du Conseil communal. Une séance de conciliation avec les opposants a eu lieu au mois de décembre 2024. La majorité des opposants ont maintenu leur opposition. Le Conseil communal s'est alors déterminé sur celles-ci. La procédure est toujours en cours.

Au vu de l'importante surface dédiée à l'agriculture sur la Commune de Corbières, les chemins agricoles sont de prime importance. Les ouvrages agricoles ayant été construits il y a de nombreuses années, ils sont non seulement vieillissants mais l'évolution des techniques agricoles et la mécanisation de celles-ci fait que plusieurs d'entre eux ne sont plus adaptés à leur utilisation et à la charge de trafic qu'ils supportent. Après l'inventaire complet des chemins agricoles, la Commune a établi ses priorités pour les cinq prochaines années. Les exploitants et propriétaires privés de chemins à usage agricole ont également été invités à faire part des objets qu'ils aimeraient réfectionner durant cette période. Le dossier initial daté de 2022 a été modifié à la suite de l'expertise fédérale qui a eu lieu le 26.04.2023 à Corbières ainsi qu'aux retours de la consultation de 2024 des services cantonaux. La composition des étapes des travaux a été quelque peu modifiée et 5 chemins, dont 3 qui ne sont pas éligibles à des subventions, ont été supprimés du plan de réfection.

L'état de l'ouvrage de traversée du ruisseau des Gattes nécessite d'importants travaux. Compte tenu de l'ampleur des interventions requises pour la réfection du soutènement aval ainsi que de leur coût, le Conseil communal souhaite opter pour une reconstruction complète de l'ouvrage par la création d'une demi-buse qui est prévue en investissement 2026. Parallèlement, la réfection de la route du Carro constitue une priorité en raison de son état de dégradation avancé. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de dissocier la reconstruction de l'ouvrage du présent plan de réfections AF, en lançant une

procédure indépendante. Ainsi, la réfection de la route du Carro s'arrêtera à environ 10 mètres de part et d'autre de la traversée concernée.

Le dossier est actuellement en cours.

7.7 Environnement et aménagement du territoire

L'année 2024 a été marquée par les projets suivants :

- **Construction de la nouvelle école primaire**

La construction de la nouvelle école primaire est en constante évolution. Initialement prévue pour la rentrée scolaire 2025, l'ouverture de l'école est reportée à la reprise après les vacances d'automne. Ce décalage résulte de l'impossibilité de rattraper le retard causé par un recours déposé lors de la phase d'attribution du marché public pour la charpente. A l'heure actuelle, nous n'avons pas besoin de demander un crédit supplémentaire car le budget sera tenu dans la marge des 10% ceci en tenant compte d'un soutien important du Patenschaft.

- **Remplacement de la conduite d'eau Pra-Bon-Route du Carro à Villarvolard**

Un montant de CHF 340'000.— a été voté lors de l'assemblée du 12 décembre 2022 pour refaire la conduite d'eau Pra-Bon – Route du Carro au moyen d'un forage dirigé, en passant sur 1 ou 2 secteurs. Ces travaux ont été réalisés et finalisés en 2024.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 352'920.45 financé par un emprunt de CHF 340'000 au taux de 1.4% soit des charges d'intérêts de CHF 4'760.— et d'amortissement de CHF 7'058.40.

- **Réfection du colombarium du cimetière de Villarvolard**

Le colombarium du cimetière de Villarvolard a dû être rénové et agrandi, car l'espace disponible pour de nouvelles urnes était presque épuisé. Deux murettes, comportant une vingtaine de cases chacune, ont été construites de part et d'autre de la croix actuelle. Un montant de CHF 35'000.— a été voté lors de l'assemblée communale du 18 décembre 2023 pour ces travaux. Ceux-ci ont été réalisés et finalisés en 2024.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 35'800.— financé par nos liquidités, soit une charge d'amortissement de CHF 1'074.— sur 33 ans.

- **Révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux**

Le Conseil communal a dû se prononcer à la fin de l'été 2024 sur le plan sectoriel des matériaux. La position de l'exécutif est claire : il soutient l'extension de la gravière de Verchaux, située sur le site de Motau, propriété de la commune. Ce soutien repose principalement sur des considérations financières, car l'ouverture d'un tel site pourrait générer d'importantes retombées financières. En revanche, le Conseil communal a émis certains doutes quant aux terrains mis en réserve par le canton, situés à proximité du centre de Villarvolard.

7.8 Impôts et taxes

En ce qui concerne les impôts et les taxes, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site internet, sous l'onglet « Finances et impôts ».

8. Conclusion

La Commune de Corbières a encore de nombreux défis à relever durant la fin de cette législature 2021-2026, tant au niveau régional que communal.